

Mairie d'AURIBEAU-SUR-SIAGNE-
République Française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 FEVRIER 2017 à 18 HEURES 30

Convocation du 06/02/2017

Présents : MM. VARRONE - MERO – TIBIER – ABRIL - RAMI - BONTOUX - LALANDE – SIDAOUI –
MMES– PAGANIN - DUMESNIL - GROSSO — FERUT – BODINO - MM. ROUSSEL –Mme BELAICHE
M. VACANCE (arrivé en séance à 20 H)

Absents représentés :

Mme QUILLOT	par	M. VARRONE
Mme GIORDANO	par	M. TIBIER
Mme GIRAUDY	par	M. MERO
M.EININGER	par	Mme BELAICHE
M. CHARABOT	par	M. ROUSSEL

Absent : Mmes POMMEL – MAUBERT- M. VACANCE jusqu'à 20 h

Secrétaire : M. SIDAOUI

-----0000-----

Le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la précédente séance, ainsi que des dépôts de permis de construire, de déclarations de travaux et de D.I.A. sans exercice du droit de préemption. Il informe sur l'utilisation de la délégation du conseil municipal (concessions de cimetière).

ORDRE DU JOUR

En préambule M. le Maire fait part au conseil municipal de la décision du tribunal administratif dans un contentieux opposant la commune à un agent contractuel. La commune a été condamnée à verser une indemnisation de 6.000 € pour préjudice moral, aucune faute n'ayant été retenue contre elle. Le conseil municipal après en avoir débattu ne souhaite pas faire appel (pour l'appel 4 voix M. ROUSSEL – Mme BELAICHE + 2 procurations).

Dans un autre contentieux d'urbanisme, la commune avait gagné en première instance et la cours d'appel vient de confirmer le jugement. La partie adverse est condamnée à verser 1.500€.

1 – EXAMEN DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR CONCERNANT LA MODIFICATION DU POS N°6 POUR APPROBATION :

Le Maire rappelle l'objet de la modification qui consiste à supprimer dans le secteur plan masse du Moulin Vieux, les polygones d'implantation des constructions, et à revoir le règlement de zonage. Il donne lecture des conclusions du commissaire enquêteur, qui émet

un avis FAVORABLE à la modification. Le conseil approuve à l'unanimité cette modification n°6.

2 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE A LA CAPG :

La loi ALUR du 24 mars 2014 rend obligatoire le transfert de la compétence du PLU aux communautés d'agglomération à compter du 27 mars 2017, sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population. Le Maire propose donc au conseil qui le décide à l'unanimité de s'opposer à ce transfert de compétence à la CAPG.

3 – COMPETENCE TOURISME : CONVENTION PROVISOIRE DE GESTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CAPG POUR 2017 :

Le Maire rappelle qu'à partir du 01/01/2017 conformément à la loi NOTRe, la compétence « *PROMOTION DU TOURISME DONT LA CREATION D'OFFICES DE TOURISME* » était obligatoirement transférée à la communauté d'agglomération. Hors la CAPG n'est pas prête pour ce transfert, et propose aux Communes membres une convention provisoire de gestion qui prévoit qu'en 2017 les communes continueront d'exercer cette compétence. Durant l'année 2017 les services travailleront avec les communes pour mettre en place les actions les mieux adaptées au territoire pour la promotion touristique. L'atout principal du pays de Grasse étant le parfum, connu et reconnu dans le monde entier. VOTE : unanimité pour la convention provisoire 2017.

4 – EXAMEN ET VOTE : TAUX DES TAXES COMMUNALES 2017 :

Le Maire rappelle les efforts de la commune en matière de baisse du taux des impôts locaux. En effet, depuis 2006 les taux ont baissé chaque année, et ils sont stables depuis 2014. Le Maire propose au conseil 0% d'augmentation pour 2017, soit pour la 12^{ème} année de baisse ou de stabilité continues. VOTE : unanimité pour 0% d'augmentation soit le maintien des taux suivants :

Taxe d'habitation : 12,25 % - Taxe Foncière : 14,45 % - Taxe foncière Non Bâtie : 24,58 %

Le Maire informe le conseil sur la possibilité de modifier les taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires (Article 1407 ter du code général des impôts), la majoration peut être comprise entre 5 et 60 %, au lieu du taux unique de 20 % en 2015 et 2016. Après débat le conseil vote à la majorité pour le maintien du taux 2015/2016 pour les résidences secondaires : 13 CONTRE l'augmentation – 7 POUR

Le Maire rappelle qu'en 1983, lorsqu'il est devenu Maire, la commune n'avait pas de patrimoine. A ce jour, sans compter bien l'école, la Mairie et l'Eglise, le patrimoine communal est estimé à 40 millions d'€. C'est cette politique foncière qui a permis, entre autre, de baisser

les taux ou de ne pas les augmenter sur une période de 12 ans. Elle va porter ses fruits, par la cession de quelques biens.

5 – PROJET DE MISE EN CONCURRENCE DES ASSURANCES SANTE/PREVOYANCE POUR LES AGENTS :

Le Centre de Gestion 06 propose aux communes du Département, de lancer un marché pour la mise en concurrence des assurances santé et/ou prévoyance pour les agents. Cette consultation n'engage ni les communes, ni les agents, mais devrait permettre d'offrir des tarifs plus attractifs avec des mutuelles labellisées et donc éligibles à l'aide financière des employeurs.

VOTE : le conseil donne unanimement mandat au CDG06 pour lancer la mise en concurrence des assurances santé/prévoyance.

6 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

(Arrivée de M. VACANCE en séance à 20 H)

Le Maire informe le conseil sur les effectifs au 01/01/2017 : à savoir :

- 22 agents titulaires : 7 administratifs – 9 Techniques – 5 ATSEM – 1 Garde-Champêtre
- 9 agents contractuels : 3 contrats d'Avenir – 5 contrats aidés CUI/CAE (dont 2 se terminent au 31/3/17) – 1 CDD d'un an qui se termine au 17/4/17

Le conseil dit à l'unanimité avoir pris connaissance du tableau des effectifs et des nouveaux grades suite au décret du PPCR (**Parcours professionnels, carrières et rémunérations**).

Afin de faire face aux besoins dès le mois d'avril 2017, il convient de créer les emplois suivants :

- a) 1 CDD d'un an pour un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique :
VOTE : 19 POUR - 2 abstentions M. Roussel + procuration
- b) 1 Contrat aidé CUI/CAE pour un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique :
VOTE : Unanimité
- c) 1 poste d'adjoint technique stagiaire pour un emploi d'aide cuisinière :
VOTE : Unanimité

7 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE :

Le Maire propose de solliciter une aide de 10.000 € au titre de la réserve parlementaire de Mme le député-Maire TABAROT Michèle, pour des travaux de remise en état du bâtiment communal servant de centre de loisirs au Bayle : travaux d'électricité, de plomberie et de peinture, pour environ 20.000 €. VOTE : unanimité.

8 – PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA SORTIE DU CHEMIN DU HAUT GABRE : ACHAT DE TERRAIN ET FRAIS ANNEXES :

Le Maire informe le conseil qu'un accord de vente est possible avec le propriétaire de l'angle du chemin du Gabre et du Haut Gabre, pour permettre l'élargissement de la sortie du chemin et ainsi augmenter la visibilité. Il s'agit d'un angle d'une surface de 20 m². Les Domaines ont estimé la valeur vénale à 1.200 €, le conseil pouvant majorer ce prix de 10 %. Les travaux de réfection de clôture (muret + grillage et haie) sont estimés à 5.000 €, et les frais de géomètre à 1.968 €. Soit un cout total de 9.300 € environ. La rédaction de l'acte sera administratif. VOTE : accord unanime du conseil et validation des 10 % supplémentaire du prix d'achat.

9 – PROJET DU MOULIN VIEUX : INTEGRATION DU TERRAIN DE L'EPF PACA :

Le Maire rappelle les termes de la délibération du 21/10/2016 qui prévoyait la cession du terrain communal du Moulin Vieux ainsi que celui de l'EPF au prix de 1.050.000 € à la société COPRA. Afin de simplifier la transaction il est proposé au conseil de racheter le terrain de l'EPF au prix de 351.792,50 € et de signer le même jour la vente des deux terrains.

VOTE : Unanimité.

10 – FIXATION DU LOYER POUR LA LOCATION : 1446 ROUTE DU VILLAGE :

Le Maire propose au conseil de louer pour un bail d'habitation vide de 3 ans, la petite maison de 60 m² et son terrain pour un loyer de 700 € par mois. La Commune n'a pas encore de projet pour ce site, et si l'habitation reste vide, elle risque d'être squattée.

VOTE : accord unanime du conseil pour un loyer de 700 € par mois pour 3 ans.

(M. SIDAOUI quitte la séance)

Le Maire demande l'avis du conseil : le précédent locataire demande l'autorisation de faire une vente de son stock de végétaux durant 2 ou 3 jours sur place. Accord unanime du conseil.

11 – PROPOSITION DE PRET A COURT TERME :

(M. SIDAOUI – M. ABRIL – Mme PAGANIN quittent la séance)

Le Maire informe le conseil qu'il serait nécessaire de prévoir un prêt à court terme sur 21 mois de 500.000 € dans l'attente de la vente du terrain du Moulin Vieux. Le crédit agricole, propose un prêt au taux fixe de 1,12 % remboursable en fin ou à tout moment sans pénalité. A titre d'exemple pour 500.000 € cela représente une échéance trimestrielle de 1.400 €.

VOTE : accord unanime du conseil. (18 voix)

12 – ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES :

(M. le Maire quitte la séance)

M. MERO rappelle au conseil que la commune adhère aux communes forestières, mais qu'il conviendrait de formaliser l'engagement de la commune dans la démarche et les actions de la FNCOFOR, mais aussi de l'association départementale des communes forestières. La cotisation s'élève à 990 € pour 2017. D'autre part, l'association départementale a décidé de constituer un fonds de réserve de trésorerie pour sécuriser les emplois et couvrir les décalages entre les entrées certaines et les dépenses. Ce fonds est basé sur un volontariat des communes et il peut être récupéré sur simple demande avec un délai de 3 mois.

VOTE : le conseil décide à l'unanimité d'abonder au fonds de trésorerie pour un montant de 1.000 € (20 voix)

13 – QUESTIONS DIVERSES :

- INFORMATION BORNE RECHARGE ELECTRIQUE : M. MERO informe que la CAPG va installer sur la commune une borne pour charger 2 véhicules électriques. Il faut rechercher l'endroit adéquat.
- AAPPMA : l'association sollicite l'obtention du bail de pêche sur les terrains communaux bordant la Siagne, le Frayère et le Vivier, en contrepartie elle assurera l'entretien. Le bail devra indiquer le respect par l'association de l'arrêté préfectoral fixant les zones de pêche sur la Siagne en fonction des lâchers d'eau du barrage.
VOTE : accord unanime.
- LE CHAI D'AURIBEAU DEMANDE DE LOCATION DE STATIONNEMENT : il sollicite la location d'un stationnement public devant le commerce pour son véhicule. Mme FERUT dit que l'emplacement est gênant pour le voisinage et pour les piétons. M. TIBIER dit que sur place il reste deux mètres de trottoir pour les piétons, et que la sortie du voisin n'est pas bloquée. M. le Maire conseille une réunion de quartier avant la mise en place de la location, au tarif déjà fixé par le conseil, de 100 €/mois.
- DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE CAVE AU VILLAGE : Le Maire fait part d'un courrier par lequel un habitant du village souhaite acquérir une cave qui appartient à la commune, et qui se trouve sous la salle de réunion en Mairie. Le conseil après débat n'est unanimement pas favorable à cette vente, il est préférable de garder la totalité du bâtiment et qu'il ne serait pas de bonne gestion que de vendre cette cave.
- THEATRE AURIBEAU SUR SCENE : M. ROUSSEL souhaite savoir si l'association a remis le bilan de 2016 et si l'avance de la commune allait être rendue ? Pour le moment il semble que l'assemblée générale ne s'est pas encore réunie pour valider le bilan 2016. Les subventions aux associations seront examinées lors d'une prochaine séance.

Mairie d'AURIBEAU-SUR-SIAGNE-
République Française

- CHEMIN COMMUNAL DU MOULIN VIEUX : Mme FERUT souhaite savoir si la situation s'est débloquée par rapport au chemin piéton du Moulin Vieux. Le Maire l'informe que M. FILIPI a missionné un géomètre à titre personnel et que le conseil serait informé du suivi.
- QUARTIER CAREL : PROJET DE CONSTRUCTIONS : M. BONTOUX demande s'il y a un projet de construction au-dessus du lotissement de Carel. M. le Maire dit que des accords semblent être intervenus entre les différents propriétaires concernant le problème d'accès, mais rien de formalisé et de transmis en Mairie.

Le Maire,

Jacques VARRONE